



TRANSPORT PAR AUTOCAR

Note réalisée avec le concours de la FNTV

L'AUTOCAR EST UN MODE DE TRANSPORT SÛR



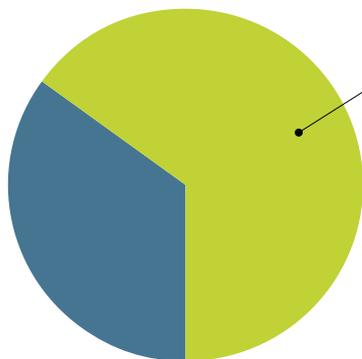
0,3 %, c'est le taux d'accident corporel impliquant un autocar en France en 2018, tous modes confondus

L'autocar est l'un des modes de déplacement le plus sûr :

- Les conducteurs sont des professionnels spécialement formés.
- Une formation initiale (FIMO) est obligatoire préalablement à l'embauche.
Tous les 5 ans, une formation continue (FCO) est exigée.
- Les véhicules passent un contrôle technique tous les 6 mois.
- Les temps de conduite et de repos des conducteurs sont strictement contrôlés.

(source : ONISR)

L'AUTOCAR FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES TERRITOIRES



65 % de la population française réside dans une commune desservie par une ligne d'autocars.

Les services réguliers conventionnés irriguent plus de **15.000 communes** grâce à près de **120.000 liaisons** organisées par les régions, les départements et les intercommunalités.

Plus de **2,5 millions de voyages touristiques** ont été réalisés en autocar par la clientèle française en France en 2018.

(source : Atout France - 2018)

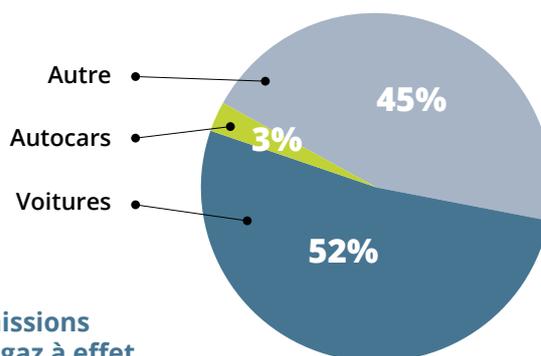
LE TRANSPORT PAR AUTOCAR N'EST PAS ÉCO-RESPONSABLE

FAUX

L'autocar représente **moins de 3 %*** des émissions totales de gaz à effet de serre du transport, contre 52 %* pour la voiture.

L'autocar est un mode de transport en commun qui permet de réduire la circulation des véhicules individuels et donc les émissions polluantes : un autocar remplace 30 voitures.

À partir de 38 %** de taux d'occupation pour un véhicule, le bilan environnemental de l'autocar est positif



Émissions de gaz à effet de serre du transport

*(Source : rapport CITEPA SECTEN 2020)
**(Source : Étude de l'Ademe - mars 2017)

LES « CARS MACRON » OFFRENT UNE NOUVELLE SOLUTION DE TRANSPORT

VRAI

Les services librement organisés (nom officiel des « cars Macron ») ont transporté **plus de 10 millions de voyageurs** en 2019. Au total, **plus de 33 millions de voyageurs** ont emprunté ces services depuis l'ouverture du marché en 2015. 17 % des passagers n'auraient pas voyagé sans les « cars Macron ».

(Source : Autorité de régulation des transports)

LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS N'EST PAS INNOVANT

FAUX

Les solutions technologiques dans le transport routier de voyageurs sont en constante évolution : développement du covoiturage, expérimentation de véhicules autonomes, billettique, information des voyageurs, mise en place de plateformes de mobilités, nouvelles motorisations alternatives au diesel : **32,53 millions de personnes** en France habitent dans une zone où les données sont publiées sur le point d'accès national aux données de transport.

Des initiatives de mobilité collective autonome ont été mises en place dans des stations de ski ou des zones littorales.

(Source : Point d'accès national)